

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Karine Haché | Numéro de permis 2019563 | Date d'inspection Le 26 août 2020 | |
| Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros | | Numéro de téléphone (506) 336-4940 | |
| Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Lors de ma supervision le ratio est maintenu
- Le matériel et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants. Il est certain que tous les jouets sont en quantité réduite pour l'instant.

Une discussion avec l'exploitante afin de s'assurer de bien utiliser l'annexe E ainsi que l'annexe C de santé publique.
La désinfection est tenue efficacement.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 26 août 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Karine Haché

Le 26 août 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date